

R. Pictet  
ea  
DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

---

o.714.0.  
o.711.4. - PF/lf

Berne, le 13 décembre 1967

Aux Ambassades de Suisse

Relations avec les représentants  
résidents de l'ONU

Plusieurs missions nous ont écrit ces derniers temps à l'occasion de la journée des Nations Unies qui a lieu chaque année le 24 octobre.

La question a été notamment posée de savoir dans quelle mesure nos ambassades peuvent s'associer aux manifestations prévues ce jour-là dans de nombreuses capitales.

La Suisse n'est pas membre de l'ONU. Elle est cependant partie au statut de la Cour internationale de justice et appartient à plusieurs organes de l'Assemblée générale où elle joue un rôle en vue, qu'il s'agisse de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED-UNCTAD), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF-FISE) ou du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nombre de nos compatriotes y ont occupé ou y occupent de hautes fonctions. Par ailleurs, nous sommes membres du GATT et de toutes les agences spécialisées des Nations Unies, à l'exception du Fonds monétaire international, de la Banque Mondiale et de la Société financière internationale. Si l'on tient compte enfin du fait que notre pays a participé ou participe encore sous une forme ou une autre à plusieurs actions des Nations Unies destinées au maintien de la paix - par exemple en Inde, au Moyen-Orient en 1956 et 1967, au Congo

./.

- 2 -

en 1960 et à Chypre - il est manifeste que nous prenons une part importante aux activités que l'Organisation mondiale a entreprises dans les domaines économique, social, humanitaire, culturel ou de la santé publique et même dans le domaine politique lorsqu'il s'agit d'actions en faveur du maintien de la paix.

Nous ne devons par ailleurs pas oublier le rôle très particulier que notre pays joue en tant que siège de l'Office des Nations Unies, <sup>à Genève</sup> - appelé autrefois Office européen - du GATT et de 5 des douze institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies (Union postale, Organisation internationale du travail, Union internationale des télécommunications, Organisation Mondiale de la Santé, Organisation météorologique mondiale).

Nous nous proposons de vous écrire prochainement à ce sujet pour vous faire parvenir une notice sur les modalités de nos relations avec les Nations Unies qui pourrait faire l'objet d'une insertion dans les journaux ou dans des bulletins destinés aux colonies.

Il n'y a, dans ces conditions, aucune raison que nos représentants diplomatiques s'abstiennent de prendre part aux manifestations officielles organisées par les missions des Nations Unies ou en leur honneur lorsqu'ils y sont conviés.

Nous vous rappelons aussi l'intérêt que présentent pour notre Division et le Service de la coopération technique les rapports que vous voudrez bien adresser sur les activités déployées par les Nations Unies dans votre pays de résidence dans le domaine de l'aide au développement et du secours à l'enfance. A cet égard aussi, un contact avec les représentants résidents du PNUD et les représentants de l'UNICEF est hautement souhaitable.

Une mission nous a enfin demandé s'il convenait de hisser le drapeau suisse le 21 octobre. Si l'usage local prévoit le pavois des ambassades les jours de fêtes nationales, nous ne voyons aucune

./.

- 3 -

objection à ce qu'il en soit ainsi aussi le jour des Nations Unies.

Cette lettre nous donne enfin l'occasion de vous renseigner sur les suites qui sont données au postulat de M. Bretcher, ancien Conseiller national, du 28 février 1967. Le Conseil fédéral a accepté au mois de juin de donner suite à ce postulat qui l'invite à présenter aux Chambres fédérales, un rapport sur les relations existant entre la Suisse et les Nations Unies et à s'exprimer en particulier sur les perspectives et les possibilités qui s'offrent à notre pays d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies en sauvegardant son statut de neutralité. Le Professeur Guggenheim a été chargé de préparer un projet de réponse qui sera rédigé avec la collaboration des divers départements fédéraux. Nous envisageons une étude approfondie qui serait comme un bilan de notre collaboration au sein de toutes les organisations qui font partie du système des Nations Unies. Les différentes hypothèses qui pourraient être formulées quant aux modalités de nos relations avec les Nations Unies dans l'avenir seraient exposées, sans parti pris, de façon qu'il soit possible de renseigner l'opinion publique en toute objectivité. Ce rapport sera également l'occasion de mettre en relief le rôle de notre pays et celui de Genève en particulier comme siège de nombreuses organisations internationales. Nous serons toujours heureux de recevoir à ce propos vos suggestions et remarques éventuelles.

Division des organisations  
internationales

